

COVID-19

**CONFEDERATION
DES ORGANISATIONS
DE VICTIMES DES CRISES
IVOIRIENNES**



**+225 07 97 34 97
+225 75 27 86 31**



**La réalité des victimes des crises survenues
en Côte d'Ivoire face à la pandémie
du Covid-19**

Confédération des organisations
de victime des crises ivoiriennes

TABLE DE MATIERE

1	CONTEXTE.....	2
2	OBJECTIFS	5
3	METHODOLOGIE DE MONITORING.....	5
4	CONSTATS.....	7
4.1	Réponses gouvernementales pour contrer le Covid 19.....	9
4.1.1	<i>Le plan de riposte sanitaire</i>	9
4.1.2	<i>Le plan de soutien économique, social et humanitaire.....</i>	12
4.2	Impact des réponses gouvernementales sur les populations et les victimes en particulier	18
4.2.1	<i>Situation Economique et socioprofessionnelle</i>	18
4.2.2	<i>Situation sanitaire et psychologique</i>	22
4.2.3	<i>Situation sociale</i>	24
5	IMPACT DE LA PANDEMIE SUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE REPARATION	25
5.1	Impact sur le fonctionnement des organisations de victimes	25
5.2	Impact sur le processus de réparation proprement dit	26
6	PHASE DES RECOMMANDATIONS.....	27
6.1	Aux victimes des crises survenues en Côte d’Ivoire	27
6.2	Au Ministère de la solidarité, de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté	28
6.3	Au gouvernement	28

1 CONTEXTE

Depuis plus d'un semestre, la planète entière a toute son attention focalisée sur la maladie à coronavirus, Covid-19 signalée officiellement par la commission sanitaire municipale de Wuhan (Chine) dans la province du Hubei en décembre 2019¹.

Profondément préoccupée à la fois par les niveaux alarmants de propagation et de sévérité de celle-ci, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) l'a officiellement qualifiée de pandémie le 11 mars 2020², une date coïncidant avec le tout premier cas en Côte d'Ivoire³.

Deux semaines plus tard, c'est-à-dire le 29 Mars 2020⁴, la Côte d'Ivoire enregistrait le premier cas de décès lié à cette maladie.

Il faut signaler que le Covid 19 se transmet principalement d'une personne contaminée à une autre par le biais de gouttelettes respiratoires expulsées par le nez ou par la bouche lorsqu'elle tousse, éternue ou parle.

Ces gouttelettes sont relativement lourdes, ne parcourent pas de grandes distances et tombent rapidement au sol. Il est possible de contracter le Covid-19 en cas d'inhalation de celles-ci.

La nouvelle pandémie à coronavirus représente un défi de taille historique pour l'humanité dans la mesure où la propagation mondiale de l'épidémie demeure exponentielle.

Si l'Europe, l'Asie, les Etats Unis, le Brésil sont durement touchés par la maladie, l'Afrique, avec un système de santé fragile parvient, pour l'instant, tant bien que mal, à empêcher la propagation rapide de cette maladie malgré les prévisions de certains experts.

En effet, le Secrétaire Général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus appelait déjà, en Février 2020, l'Afrique à se préparer à affronter la propagation éventuelle de l'épidémie de nouveau coronavirus (COVID-19) en prenant les dispositions eu égard aux systèmes de santé faibles⁵.

¹ <https://www.who.int/fr/news-room/detail/27-04-2020-who-timeline---covid-19>

² <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/advice-for-public/myth-busters>

³ www.rti.ci

⁴ *idem*

⁵ <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/advice-for-public/myth-busters>

Les statistiques de l’OMS⁶ dressent, un tableau sombre de **9.430.516** cas de contamination et **482.753** décès du Covid-19 à travers le monde, au *24 Juin 2020* et, selon les statistiques du Centre pour la prévention et le contrôle des maladies de l’Union Africaine, **324.696** cas d’infection pour le continent africain.

La Côte d’Ivoire quant à elle, enregistrait **8.164** cas d’infection et **58** décès à cette même date⁷.

En réponse, et en vue de circonscrire l’épidémie par le ralentissement du rythme de propagation du virus, les autorités ivoiriennes, ont élaboré une série de mesures déclinée en une riposte nationale et un plan de soutien économique, social, humanitaire pour contrer la pandémie du Covid-19.

A rappeler que la riposte s’est traduite par la prise de mesures dites de confinement des populations, de la distanciation sociale, de lavage régulier des mains avec de l’eau et du savon et/ou de l’utilisation de gel hydro-alcoolique, de port de masques chirurgicaux, de la fermeture de certains commerces ainsi que des frontières et de l’isolement du grand Abidjan⁸ d’avec les autres localités de l’intérieur du pays.

Quant au plan de plan de soutien économique, social, humanitaire et sanitaire, il visait essentiellement à réduire les vulnérabilités créées ou accrues avec la survenance de cette maladie.

En Côte d’Ivoire, la pandémie à coronavirus a eu certainement des répercussions sur les actions gouvernementales initiées au préalable dans divers secteurs, au nombre desquelles l’action en réparation en faveur des victimes des crises survenues dans le pays.

En effet, suite à la longue période de troubles qu’a connue la Côte d’Ivoire avec son corollaire de violations graves des droits de l’homme, les autorités ivoiriennes ont initié un processus de justice transitionnelle au lendemain de la grave crise postélectorale de 2010-2011.

⁶ Wikipédia *Centre européen de prévention et de contrôle des maladies*

⁷ *Statistique du 24 Juin 2020 : Site info-covid19.gouv.ci*

⁸ *Le Grand Abidjan comprend le District d’Abidjan (les 10 communes d’Abidjan plus Bingerville, Songon et Anyama), et les localités de Grand-Bassam, Bonoua, Assinie, Dabou et Azaguié. La limite nord étant le PK 30 sur l’autoroute Abidjan-Yamoussoukro.*

Pour la mise en œuvre de cette justice transitionnelle, divers mécanismes ont été créés avec les objectifs de justice, de recherche de vérité, de réconciliation et prévention des récidives, de réparation pour les victimes.

Les mesures de réparation ont à cet effet, été lancée le 04 août 2015 au palais présidentiel d'Abidjan en présence du Président de la République⁹.

Elles visaient essentiellement à atténuer les souffrances atroces de ces victimes de crises et les restaurer dans leur dignité.

Cette volonté du gouvernement s'est concrétisée en Janvier 2016 par la création du Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de l'indemnisation des victimes¹⁰.

Toutefois, alors que ces mesures dites de réparations déjà enclenchées par les autorités ivoiriennes suivaient leurs cours normal au grand soulagement des victimes, la survenance de la maladie à Coronavirus dont il fallait rapidement endiguer la propagation, semble avoir quelque peu affecté et perturbé le processus de réparation dans son ensemble.

De ce fait, si les populations ivoiriennes comme partout ailleurs, continuent de subir les affres de cette crise sanitaire, celle-ci pourrait paraître plus dommageable pour les victimes, des différentes crises survenues en Côte d'Ivoire, dont l'état sanitaire, économique et psychologique est déjà vulnérable.

Le présent rapport s'inscrit donc dans la volonté de la C.O.V.I.C.I, dans le cadre de la mise en œuvre du projet financé par l'African Transitional Justice Legacy Fund (ATJLF), de contribuer efficacement à la mise en œuvre du processus de réparation en cours en Côte d'Ivoire.

Plus Spécifiquement, il s'agira de mesurer l'impact de la réponse gouvernementale de lutte contre le covid19 sur le processus de réparation des victimes des crises survenues en Côte d'ivoire d'une part, et de mettre en exergue les conséquences de cette situation sur le quotidien des populations ivoiriennes en général et particulièrement celui des victimes d'autre part.

Ce rapport formule en outre des recommandations pratiques pour atténuer les effets de la pandémie sur la vie quotidienne des victimes ainsi qu'un plaidoyer auprès des acteurs gouvernementaux de mise en œuvre des programmes de réparation pour une poursuite efficace desdits programmes, en dépit de l'existence de cette pandémie.

⁹ 2^{ème} rapport de monitoring du processus de réparation des victimes des crises ivoiriennes, 1^{er} octobre 2016 P.4

¹⁰ Aujourd'hui Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté

2 OBJECTIFS

L'objectif général de ce rapport est de contribuer à la mise en œuvre efficace du processus de réparation en cours en Côte d'Ivoire.

Il vise en outre, à informer les acteurs impliqués dans le processus de réparation de la situation vécue par les victimes dans cette crise sanitaire.

Plus spécifiquement, il vise à relever les perturbations engendrées par les mesures gouvernementales de lutte contre le Covid-19 sur les victimes des crises survenues en Côte d'Ivoire d'une part, et particulièrement sur le processus de réparation d'autre part.

Concrètement, cette édition du rapport de monitoring se fera fort d'évaluer l'impact des mesures gouvernementales de lutte contre la pandémie à coronavirus non seulement sur le quotidien des victimes (vie professionnelle, vie sociale, vie économique...) mais également sur l'ensemble des mesures du processus de réparation.

L'objectif est d'encourager les autorités ivoiriennes à renforcer d'avantage leur volonté dans la mise en œuvre du processus de réparation dans cette période de 'double' souffrance pour les victimes.

3 METHODOLOGIE DE MONITORING

Le monitoring est une activité qui consiste à suivre méticuleusement les programmes et des décisions définis par des acteurs, des partenaires dans la mise en œuvre d'un processus en temps réel.

Cet exercice permet aussi bien de recueillir ou de collecter des informations, de les analyser, de faire des recommandations et de les rendre accessibles (rapports, publications, communications, etc.) afin de contribuer à la réalisation d'un résultat prédéfini.

Dans le but d'évaluer l'impact du Covid19 sur les conditions de vie des ménages, une enquête par sondage portant sur 480 ménages exclusivement *victimes* des crises survenues en Côte d'Ivoire, a été organisée par la Confédération des Organisations des Victimes des Crises survenues en Côte d'Ivoire (C.O.VI.C.I).

A noter que cet échantillon était exclusivement composé de victimes des crises survenues en Côte d'Ivoire. L'enquête a enregistré un taux de réponse de plus de 99%.

A cet effet, les présidents des plateformes des organisations de victimes dans les localités ciblées par le monitoring, ont effectué des missions de terrain avec à l'appui, des fiches d'enquêtes auprès de ces victimes.

Ces missions d'enquête ont enregistré un taux de participation s'élevant à 33% pour les hommes et plus de 66% pour les femmes.

Les localités choisies pour faire ce monitoring sont Abidjan (Port-Bouet, Koumassi et Yopougon) Bangolo, Duékoué, Toulepleu, Bouaké, Man, Sassandra et Guiglo.

Les enquêtes se sont déroulées du 20 Mai 2020 au 24 Juin 2020.

La rédaction du rapport a été participative. Un comité de cinq (5) membres a été mis en place pour la révision et la consolidation du rapport final. C'est à ce comité qu'ont été transmises toutes les informations récoltées par les moniteurs et/ou présidents de plateforme.

Ce comité s'est chargé ensuite de les analyser, et produire une première mouture du rapport. Ce premier draft a fait l'objet de plusieurs séances de travail entre les membres.

	GENRE		Total
	Masculin	Féminin	
Population enquêtée	178	302	480
Pourcentage (%)	33.08	66.92	100

Annexe 1 : Tableau représentatif du pourcentage des populations enquêtées par genre

LOCALITES **Victimes Homme** **Victimes Femme** **TOTAL**

Port-Bouet	11	30	41
Koumassi	21	35	56
Yopougon	53	73	126
Bangolo	04	19	23
Duékoué	14	34	48
Toulepleu	05	20	25
Man	03	23	26
Guiglo	09	16	25
Bouaké	35	40	75
Sassandra	23	12	35
TOTAL	178	302	480

Annexe 2 : *tableau représentatif du nombre de victimes enquêtées par localité et par genre*

4 CONSTATS

Cette partie du rapport fait le résumé des observations qui ont été faites sur le terrain à la suite des réunions consultatives, des entretiens avec les autorités administratives, coutumières et religieuses ainsi qu’avec les victimes –leurs communautés- des crises survenues en Côte d’Ivoire.

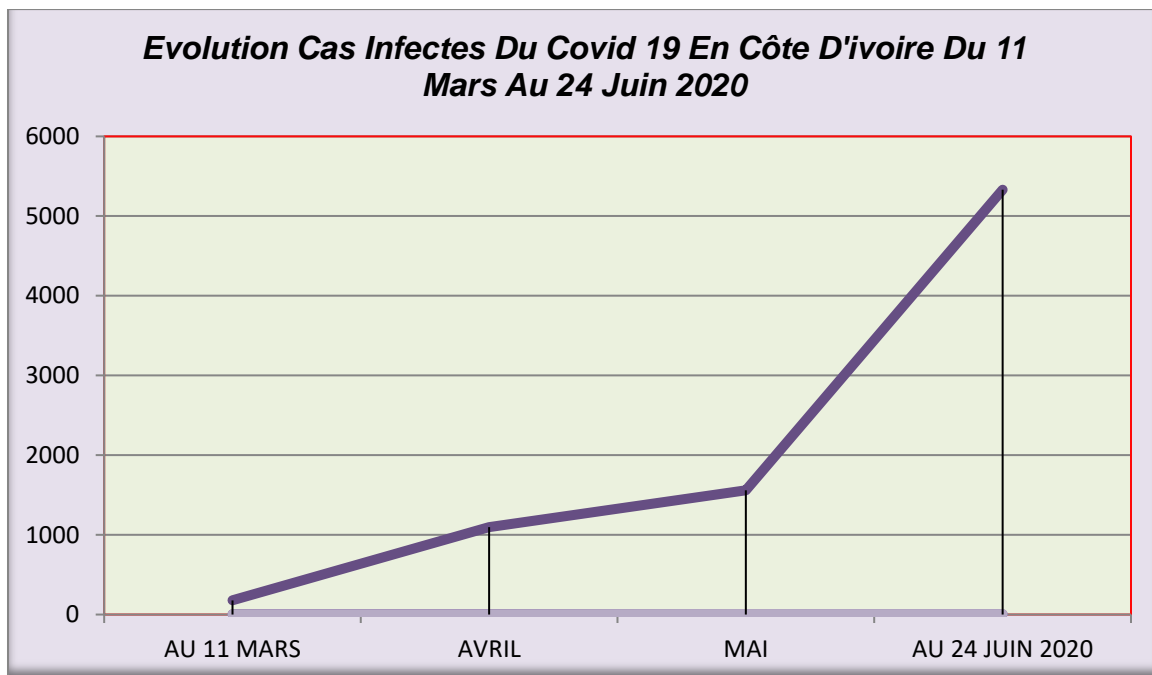
Ces constats nous indiquent que la survenue de la pandémie du Covid-19 a sérieusement impacté non seulement la vie quotidienne des victimes des crises survenues en Côte d’Ivoire, mais aussi perturbé le processus de réparation administrative visant à les soulager.

A cet effet, le gouvernement a conçu et mis en œuvre une réponse sociale, médicale et humanitaire pour réduire la propagation et l’impact de cette pandémie sur les populations.

Toutefois, les ménages et surtout les victimes des crises survenues en Côte d’Ivoire demeurent très vulnérables.

En effet, suite à l'apparition du premier cas de maladie à coronavirus en Côte d'Ivoire, le nombre de contamination sans cesse, va crescendo.

Des statistiques issues des services du ministère de la santé, depuis le 1^{er} cas déclenché en mars, le nombre de nouveaux cas va-t-il grimper pour atteindre des niveaux importants.



Annexe 3 : Graphique montrant l'évolution de cas de contamination du Covid-19 au 24 Juin 2020

En effet, de 179 cas en Mars, la côte d'Ivoire va dépasser la barre des 1000 cas en moins d'un mois avec 1096 cas en Avril, 1558 en mai et atteindre 5331 en juin.

On note au total un effectif de 8.164 cas de malades testés positifs au Covid 19 en un trimestre.

Il convient de noter le manque d'information et/ou de désinformation de la part des populations sur la pandémie dès les premières phases d'apparition de la maladie. Cette ignorance se nourrit assez souvent de fausses informations qui ont tendance à négliger la maladie en la confondant à une simple grippe pouvant être traitée par des plantes médicinales habituelles.

4.1 Réponses gouvernementales pour contrer le Covid 19

Dès le déclenchement de la crise sanitaire à COVID-19, le gouvernement Ivoirien a entrepris des actions pour stopper la propagation de la pandémie.

Ces actions ou réponses se déclinent en deux parties majeures. Le plan de riposte à la crise sanitaire d'une part ; le plan de soutien économique, social, humanitaire d'autre part.

4.1.1 Le plan de riposte sanitaire

Le lundi 16 mars 2020, le Président de la République Alassane Ouattara, présidait une réunion extraordinaire du Conseil National de Sécurité (CNS) relativement à la situation de la pandémie de la maladie à Coronavirus 2019 (Covid-19) en Côte d'Ivoire.

A l'issue, une série de mesures dites barrières et accentuer le contrôle sanitaire à ses frontières aériennes, maritimes et terrestres.

Il s'agit de : **(i)** la mise en place d'un comité de crise, **(ii)** la sensibilisation et la diffusion de mesures préventives, **(iii)** l'élaboration d'un plan d'urgence de riposte, **(iv)** la détection systématique des cas suspects des voyageurs en provenance des pays touchés par la pandémie, **(v)** la quarantaine ou le confinement et **(vi)** la prise en charge des cas confirmés¹¹.

Le 16 mars 2020, vu l'évolution inquiétante des cas de contaminés, le Conseil national de sécurité (CNS), présidé par le Président de la République, a pris treize (13) mesures à savoir ;

1. La suspension pour une période de 15 jours renouvelable, à compter du 16 mars 2020 à minuit, de l'entrée en Côte d'Ivoire des voyageurs non ivoiriens en provenance des pays ayant plus de 100 cas confirmés de maladie à coronavirus (COVID-19). Les ressortissants ivoiriens et les résidents permanents non ivoiriens seront soumis à une mise en quarantaine obligatoire pour 14 jours dès leur entrée sur le territoire ivoirien dans les centres réquisitionnés par l'Etat ;

2. Le renforcement du contrôle sanitaire aux frontières aériennes, maritimes et terrestres ;

¹¹ <https://www.tralac.org/documents/resources/covid-19/countries/3806-cote-d-ivoire-covid-19-response-plan-30-march-2020-french/file.html>

- 3. La mise en quarantaine des cas suspects et des contacts des malades dans les centres réquisitionnés par l'État ;*
- 4. La fermeture de tous les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et supérieur pour une période de 30 jours à compter du 16 mars 2020 à minuit ;*
- 5. Le respect d'une distance d'au moins un (01) mètre entre les personnes dans les grandes surfaces, les maquis, les restaurants, les entreprises, la zone aéroportuaire et les lieux publics ;*
- 6. Le respect des mesures d'hygiène corporelle, comportementale, hydrique et alimentaire (Lavage des mains au savon, application des solutions hydro-alcooliques, interdiction des salutations manuelles, accolades et embrassades, interdiction stricte de la consommation de la viande de brousse) ;*
- 7. La fermeture des boîtes de nuit, des cinémas et des lieux de spectacle pour une période de 15 jours renouvelable à compter du 18 mars 2020 à minuit ;*
- 8. L'interdiction des rassemblements de population de plus de 50 personnes pour une période de 15 jours renouvelable à compter du 18 mars 2020 à minuit ;*
- 9. La suspension de tous les événements sportifs et culturels nationaux et internationaux ; pour une période de 15 jours renouvelable à compter du 18 mars 2020 à minuit ;*
- 10. L'ouverture de sites complémentaires équipés de prise en charge à Abidjan, Abengourou, Aboisso, Bondoukou, Bouaké, Bouna, Daloa, Gagnoa, Korhogo, Man, Odienné, San Pédro et Yamoussoukro ;*
- 11. La gratuité totale du diagnostic et de la prise en charge de tous les cas suspects et confirmés de Covid-19 ;*
- 12. Le renforcement de la sécurité sanitaire des agents de santé, du personnel de la recherche, des forces de défense et de sécurité, des agents des zones aéroportuaires et de la plateforme portuaire dans la prévention du Covid-19 ; et*
- 13. La réactivation des comités départementaux de lutte contre les épidémies.¹²*

¹² *Idem*

Suite à ces mesures d'urgence, et, face à l'évolution constante des cas de contamination, le Gouvernement s'est vu obligé d'élaborer une stratégie plus efficace articulée autour de huit (08) axes stratégiques d'intervention à savoir :

- ✓ la surveillance épidémiologique et biologique avec la mise en place d'un système d'alerte précoce qui vise à détecter rapidement tout cas de maladie à coronavirus (covid-19) sur l'ensemble du territoire national ;
- ✓ le suivi des contacts par le confinement des contacts qui se fera au sein de l'INJS, dans les hôtels de quarantaine retenus, et dans d'autres sites identifiés. Ces sites feront l'objet d'une réhabilitation par le Gouvernement ;
- ✓ la prise en charge des malades. Là-dessus, Quinze (15) sites ont été identifiés sur l'étendue du territoire national à savoir Abidjan, Abengourou, Bouaké, Korhogo, Man, Yamoussoukro, Daloa, Bouna, Odienné pour la prise en charge des malades atteints de Covid-19. Ces sites seront aménagés à l'aide de matériaux préfabriqués pour une capacité totale de 500 lits pour une prise en charge graduelle des 1575 cas graves estimés ;
- ✓ la riposte à la flambée épidémique par la mise en place de mécanismes d'alertes précoces et un Cadre opérationnel de coordination de la réponse à l'épidémie ;
- ✓ la prévention de la transmission de la maladie à coronavirus (Covid-19) par le renforcement des mesures de prévention et de contrôle des infections dans les établissements sanitaires et au sein des communautés. Des activités de mobilisation sociale sont également organisées. Il ya aussi la surveillance des points d'entrées (aéroports, voies fluviales et routières) ;
- ✓ la communication sur les risques, la mobilisation sociale et l'engagement communautaire qui consiste à prendre en compte les préoccupations des communautés et leur apporter des informations appropriées et ciblées;
- ✓ la recherche opérationnelle sera renforcé et des Etudes seront menées dans les domaines de :
 - la socio anthropologie de la maladie Covid-19 ;
 - la clinique de la maladie ;
 - l'épidémiologie environnementale ;
 - la biologie et ;

- l'apport de la médecine traditionnelle à la prise en charge de COVID-19 ;

- ✓ la création à la Primature d'un Cadre de Gestion des urgences, de suivi et d'évaluation de la matrice d'actions et des mesures de prévention dans l'optique de renforcer la coordination multisectorielle pour la riposte du pays face à la pandémie .¹³

En outre, le 23 mars 2020, le Chef de l'Etat a annoncé des mesures visant à renforcer celles déjà prises par le Conseil National de Sécurité (CNS). À savoir :

- L'état d'urgence ;
- Le couvre-feu ;
- L'interdiction des voyages des personnes entre le grand Abidjan et l'intérieur du pays.

4.1.2 Le plan de soutien économique, social et humanitaire

Pour faire face à la propagation de la pandémie, le gouvernement ivoirien a décidé de venir en aide aux populations en proposant un plan de soutien économique, social et humanitaire depuis le 22 Avril dernier.

Ce, afin d'atténuer l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les acteurs économiques des secteurs formels et informels ainsi que sur les populations.

Ce plan prévoit la mise en œuvre de quatre (4) fonds de soutien : *d'abord*, un fonds pour les grandes entreprises d'un montant global de 1,132 milliard de FCFA, *ensuite*, un autre pour les PME d'un montant total de 48 millions de FCFA, *puis*, un fonds de soutien aux acteurs du secteur informel, prenant en compte seulement 1 260 bénéficiaires, et *enfin*, un fonds de solidarité et de soutien d'urgence humanitaire (dont 45 457 personnes bénéficieront de cinquante mille (50 000) Francs CFA chacun d'un montant total de deux milliards trois cent millions (2,3 milliards) de Francs CFA¹⁴.

¹³ *Idem*

¹⁴ *Idem*

Par ailleurs, suite au communiqué du Conseil des Ministres en date du mercredi 22 Avril 2020, il a été procédé au lancement du Fonds Spécial de solidarité par le président de la république d'une dotation initiale de vingt milliards (20.000.000) de Francs CFA.

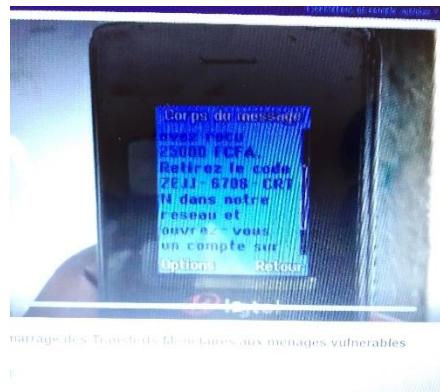
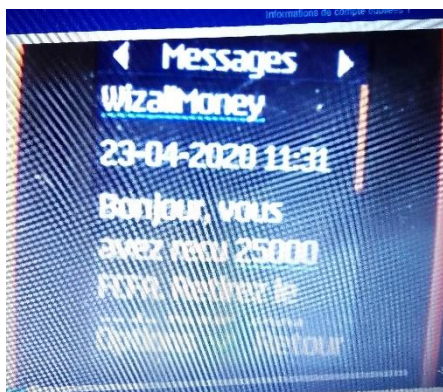
Ainsi, la Ministre de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et la lutte contre la pauvreté, va-t-elle dès le Jeudi 23 Avril 2020, lancer une campagne de distribution d'une aide financière ainsi que de kits alimentaires à 177.198 ménages dans le district d'Abidjan et de ses environs, en soutien aux populations vulnérables¹⁵.

Cette opération de transfert d'argent s'est faite avec les différents opérateurs (Orange-moov-MTN) et par l'application Wizall money.

Il faut rappeler que la première phase a pris en compte 177 198 ménages du Grand Abidjan, épicerie de la pandémie et devrait, aux dires du porte-parole du gouvernement, s'étendre progressivement aux localités de l'intérieur du pays dès le mois de Mai.

En ce sens, chaque ménage vulnérable recevra 75 000 Francs CFA par trimestre soit en moyenne, 25 000 F par mois.

Par ailleurs, l'identification des ménages bénéficiaires a été faite sur la base de données existantes dans certaines structures et au niveau communautaire sur une base inclusive et participative qui garantit l'équité et la transparence¹⁶.



¹⁵ Journal télévisé de 13 heures de RTI 1 du Mercredi 22 Avril 2020

¹⁶ Source identique

Les messages que reçoivent les bénéficiaires avant retrait dans une agence utilisant l'application Wizall money

A noter que les bénéficiaires de cette action du Gouvernement sont entre autres, des personnes vulnérables confinées et leurs familles, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les femmes chefs de famille, les familles des personnes décédées du fait du Covid-19, les malades indigents, les enfants et adolescents vulnérables des orphelinats, pouponnières et les enfants en situation de rue confinés du fait du COVID-19 et les personnes souffrant de maladies chroniques, les artisans, les petits commerçants.

Il faut aussi souligner que par le biais de son PCA, la C.OVI.C.I., dans ses actions de plaidoyer s'est approché des services du ministère de la solidarité afin que les victimes des crises survenues en Côte d'Ivoire aient accès à ces transferts monétaires.

A ce titre, il a été dressé, avec la collaboration des présidents de plateforme des organisations de victimes, une liste de trois cent quatre-vingt (380) victimes très vulnérables -vingt (20) par localité- résident à Abidjan ou à l'intérieur du pays et vivant dans des conditions sanitaires et économiques précaires.

Par des échanges et des rencontres que nous avons eus avec soixante-cinq (65) victimes ou avec leurs présidents de plateforme, il faut retenir que 35% affirment avoir reçu les 25.000 FCFA, 63 % pour les kits sanitaires et alimentaires 47% affirment avoir reçu l'une et l'autre de l'aide octroyée par le gouvernement.

« Je me nomme Cissé Amadou, victime de guerre résidant à Abobo. A ce jour, j'ai perçu, par le biais de l'application wizall money, 75.000 FCFA. D'abord à la date du 22 mai 2020, j'ai reçu 50.000 FCFA et le 20 Juin 2020, une somme de 25.000 F CFA. Avec ce montant, j'ai pu payer régler certaines factures dont les frais d'eau, d'électricité et de loyer. J'exerce dans la mécanique générale et il faut dire que le covid-19 a réduit le nombre de clients dont bon nombre avait garé les véhicules. Je puis dire que ce transfert monétaire a plutôt été une aubaine pour moi ».

Par ailleurs, certaines d'entre elles ont reçu transfert monétaire et/ou un kit alimentaire et sanitaire composé d'un sac de riz, de bouteilles d'huile, du sucre, de la pâte de tomate, de gel hydro-alcooliques, de masques de protection contre le Covid-19 etc.

C'est ce que témoigne Mme K. A, veuve domiciliée dans la commune de Yopougon qui a reçu non seulement un transfert monétaire au mois de juillet mais aussi un kit alimentaire et sanitaire composé de riz, d'huile, de pâtes, de savon, d'eau de Javel, de gels hydro-alcooliques. Jointe au téléphone, elle n'a pas pu cacher ses émotions : *« Je suis vraiment émue au vu de tout ce qui a été fait pour moi en cette période précaire. Je suis reconnaissante pour ce que le gouvernement fait pour nous les victimes et particulièrement je remercie le PCA de la C.O.VI.C.I qui n'a pas hésité à se déplacer jusqu'à mon domicile. Vu mon état de santé, pour m'offrir ce kit alimentaire et sanitaire. En outre, le 30 Mai, j'ai bel et bien reçu de l'argent (NDLR : 25.000 FCFA). »*



Une vue des composantes de kits alimentaire et sanitaire



Le PCA de la C.O.VI.C.I. recevant des mains de la ministre de la solidarité un kit alimentaire à titre symbolique



Des victimes d'une organisation de victimes avec leurs différents kits alimentaires

Il faut signaler que la COVICI a, dans le courant du mois de Mars 2020, au cours d'une rencontre avec la Directrice de la Solidarité plaidé pour que les victimes de l'intérieur du pays soient prises dans la distribution des kits alimentaires et de protections sanitaires.

La Directrice avait informé que l'opération qui était en cours devrait se poursuivre à l'intérieur du pays seulement après que celle enclenchée dans le district d'Abidjan se soit achevée.

Aussi avait-elle conseillé d'instruire les victimes de l'intérieur du pays pour qu'elles prennent attache régulièrement avec les bureaux régionaux de la solidarité, les services sociaux des Mairies, des conseils régionaux de leurs localités pour avoir des informations sur la suite.

Rappelons que le 30 Mars 2020, la ministre en charge de la Solidarité, Mariatou Koné, a remis, dans les locaux du Programme national de cohésion sociale (PNCS), des kits d'hygiène et alimentaires à cinq communes de l'intérieur¹⁷, en vue de lutter efficacement contre la propagation de la maladie à Coronavirus.

Toutefois, à ce jour, certaines victimes et surtout celles résidant à l'intérieur du pays estiment qu'elles n'ont pas encore été prises en compte dans le programme social mis en place par le Gouvernement pour lutter contre la propagation du Covid-19 notamment en ce qui concerne les kits alimentaires et sanitaires et les transferts monétaires de vingt-cinq mille (25.000) Francs CFA.

Madame D.A, victime, résidente à Guiglo déplore que 'tout' se passe à Abidjan : *« Dès le déclenchement du Covid 19, le Président de la République a pris des mesures de restrictions valables pour toute l'étendue du territoire. Mais on constate fort malheureusement que les mesures prises qui devraient soulager les couches sociales vulnérables semblent se pratiquer uniquement à Abidjan. Les autorités croient que tout va bien ici (NDLR : Guiglo). »*

Selon Monsieur L. Serge, Président de plateforme de victimes résident dans la localité de Man, *« Lorsque le Covid 19 battait son plein avec son corollaire de mesures drastiques, notre faitière (NDLR : la C.O.VI.C.I) nous a demandé, sur instruction du ministère de la solidarité de dresser une listes de victimes très vulnérables. Celles-ci devaient bénéficier de savon, d'huile, de pâtes alimentaires, de riz, de gel hydro- alcooliques et de 75.000 F CFA chacune ultérieurement ; Cependant il n'en est de rien à ce jour. Les victimes m'appellent jour et nuit et c'est avec un pincement au cœur que je leur dit de patienter. »*

¹⁷ <http://www.gouv.ci/>: Dabou, Tiébissou, Bouna, Biankouma, Guibéroua

4.2 Impact des réponses gouvernementales sur les populations et les victimes en particulier

Ce chapitre fait suite aux constatations faites relativement à l'impact des mesures prises par le gouvernement.

Les résultats décrits ici ont été obtenus à l'issue d'enquêtes auprès des victimes particulièrement des crises survenues en Côte d'Ivoire.

Il faut souligner que les mesures de confinement prises combinées avec le contexte international ont eu sans aucun doute des répercussions sur les situations économique, socioprofessionnelle, sanitaire, sociale des populations.

4.2.1 *Situation Economique et socioprofessionnelle*

Depuis la prise des mesures par le gouvernement pour stopper la propagation du COVID-19, les entreprises privées, les entreprises publiques, les institutions internationales, les ONG et autres structures ont adopté différentes stratégies qui affectent les ménages.

Ce sont principalement la mise au chômage technique, la réduction des effectifs et du volume horaire, le télétravail (travail à domicile).

Selon un rapport rédigé en Avril 2020 par l'équipe technique de l'Institut National de la Statistique avec l'appui technique et financier du PNUD et l'appui technique de la Banque Mondiale, seulement 25,9% des ménages n'ont pas vu leur activité impactée (travail à plein temps). Cependant, plus de 71% ont vu leurs revenus impactés, notamment, 44,4% ont vu leur volume horaire diminué (travail à temps partiel) et 27,5 % sont en chômage technique.

De cette même source, il ressort que, parmi les chefs de ménages en chômage technique, 84,6% sont issus du secteur privé contre 13,6 % du secteur public et 1,8% issus des autres secteurs.

Quelle que soit la branche d'activité dans laquelle travaille les victimes interrogées (agriculteurs, commerçants, travailleurs exerçant dans l'informel etc.), l'arrêt des activités, l'absence de clients ou la réduction de la main d'œuvre sont les principaux canaux par lesquels le Covid 19 impacterait leurs activités.

Toutefois, on note une part très faible de victimes (1%) qui déclarent tirer partie de cette crise sanitaire, notamment avec l'augmentation de leurs ventes.

C'est le cas de Dame K.A, tenancière d'une boutique, domicilié dans la localité de Port Bouët qui a vu son chiffre d'affaire augmenté notamment pour ses ventes de certains articles et denrées alimentaires composés de gels hydro- alcooliques, d'essuie-mains, de riz, de bidons d'huile, de boîtes de tomate, de pâtes alimentaires etc.

Au niveau des différentes branches d'activité, les victimes travaillant dans le Transport, l'Industrie, Electricité, la Restauration, Hôtellerie et les Services, sont les plus menacées par l'arrêt total des activités.

Les victimes exerçant dans la Couture, le Commerce, la mécanique vont le plus pâtir de l'absence de clients du fait du Covid-19.

Environ 45% des victimes qui exercent leur emploi dans ces deux branches craignent l'absence de clients.

La majorité des victimes notent un effet négatif important sur leurs activités respectives.

Par ailleurs, le fait qu'une part importante de la population travaillent dans le secteur informel et qu'elles soient obligées de sortir de chez elles tous les jours rendent difficile le respect des gestes barrières.

Les commerçants par exemple, ont observé une chute de leurs activités commerciales non seulement à cause de l'isolement de la capitale économique, Abidjan d'avec les autres localités du pays, mais aussi, à cause de la distanciation sociale ou du confinement. Leurs ressources se sont considérablement amenuisées !



Une victime dans son kiosque à café sans clientèle à cause des mesures de restriction pour lutter contre la Covid 19

Monsieur C. A. affirme : « Les temps sont devenus très durs avec la survenance de cette pandémie avec les mesures autour. Il est très difficile aujourd’hui d’avoir un marché au point où depuis bientôt trois semaines, nous rentrons bredouilles à la maison. »



Un mécanicien dans son garage

En ce qui concerne la composition des revenus, les victimes pauvres dépendent en grande partie des revenus précaires procurés par leurs activités informelles, notamment dans le secteur agricole et également les petits commerces et autres services ;

De plus, le confinement oblige les victimes à se confiner à domicile sans possibilité de générer des ressources, alors que les besoins quotidiens des ménages sont à combler.

« Je suis Dabré Assanatou, je suis victime des crises survenues en Côte d'Ivoire depuis 2002. Une voiture de rebelles a foncé sur mon petit frère et moi et m'a écrasé les deux jambes. Mon petit frère lui a eu le bras cassé. Par manque de soins, on m'a finalement amputée de la jambe gauche. Je me débrouille pour m'en sortir. Je suis dans un petit magasin dans lequel je tresse et je vends des petits petits trucs. Je pouvais gagner cinq milles francs (5000 F CFA) par jour. Mais depuis la survenue de cette pandémie, les clients ne viennent presque plus. Je peux pendant toute une journée, n'avoir qu'une seule cliente à tresser pour mille francs (1000 F CFA). Parfois rien du tout. Aussi, ai-je décidé de rester à la maison, parce que supporter toute la douleur de mes pieds pendant toute une journée et ne pas avoir de clients ? Vraiment c'est trop difficile. Le coronavirus a fait que les clients ne viennent plus. Je n'ai plus les moyens de me payer des médicaments pour calmer les douleurs de mes pieds et même pour me nourrir. »



DABRE Assanatou, commerçante à Bouaké à son domicile où elle exerce en tant que coiffeuse .Victime d'un accident causé par des hommes en armes en 2002.

L'inquiétude des victimes face au Covid-19 est très grande d'autant plus que plus de 20% des ménages interrogés ont vu leurs dépenses de consommation alimentaire ou non alimentaire diminuer.

Pour s'adapter au choc, les ménages réduisent leurs dépenses non alimentaires même de première utilité compte tenu de la baisse de leurs revenus. Elles estiment qu'il faut privilégier tout ce qui est dépenses pour assurer ses besoins vitaux (nourriture par exemple) si on veut survivre.

Alors le Covid a sérieusement impacté ces familles ainsi que leurs capacités de résilience pour ces familles qui pouvaient à peine s'offrir deux petit repas par jour avant l'arrivée de cette pandémie.

4.2.2 Situation sanitaire et psychologique

A cause du Covid 19, la plupart des victimes ont réduit leur fréquentation des centres de santé, disant préférer se soigner elles-mêmes à l'aide de plantes médicinales.

La majorité des femmes interrogées au cours de l'enquête, soit 60% estiment préférer accoucher à la maison si jamais elles devaient le faire pendant cette période.

Ce refus de fréquenter les centres de santé agréés s'explique pour ces femmes et pour d'autres victimes interrogées, par la peur de se faire contaminer ou d'être dépisté positif à la maladie et en mourir.

En effet, elles estiment que le dispositif sanitaire dans les centres de santé est mal tenu et ne peut, par conséquent pas les protéger contre le covid 19.

A cela s'ajoute la prolifération des *fake news* sur le covid-19 qui sont diffusées sur les réseaux sociaux et dans les quartiers qui a eu des impacts négatifs sur la fréquentation des centres de santé et des services de vaccination.

Les victimes affirment avoir entendu dire que les campagnes de vaccination n'étaient que des essais de vaccination sur le Covid-19 qui devraient se faire en Côte d'Ivoire et qu'elles ne devaient pas accepter de faire vacciner leurs enfants.

Cela a eu un impact sur les consultations parce que pour au moins 40% des victimes interrogées, fréquenter un centre de santé signifierait accepter d'être dépisté positif au Covid-19.

Dame K.K.M, une victime des crises armées survenues en Côte d'Ivoire résidant à Bangolo témoigne : « *On nous a dit beaucoup de choses sur la vaccination. On nous a dit que les vaccins de maintenant là sont des essais de vaccins contre le covid-19. On nous a donc dit de ne pas accepter. C'est à cause de ça que moi je ne vais plus à l'hôpital pour des vaccins et pour toute autre chose ...parce que même si tu vas pour une consultation, on peut dire que tu as le Covid-19. Moi j'ai peur, je ne vais pas à l'hôpital.*».

Face à cette situation, des responsables de santé et professionnels s'inquiètent de la chute de la fréquentation des hôpitaux publics et privés. Ils craignent que ce renoncement aux soins se révèle dramatique en termes de santé publique.

Et cela plus encore sur les victimes des crises armées survenues en Côte d'Ivoire du fait de la précarité sanitaire de ces personnes et de leur vulnérabilité.

Par ailleurs, il ressort de nos enquêtes, que l'assistance issue du Programme Social du Gouvernement a démarré un peu tardivement et de façon très lente dans les villes de l'intérieur.

Les victimes sont psychologiquement affectées par ces mesures car elles ont peur que les mesures de réparation s'arrêtent pour elles.

4.2.3 Situation sociale

Du fait du confinement et de la promiscuité conséquente, il existe une réelle exacerbation des violences Basées sur le Genre.

C'est ce que craignent 62% des victimes ou des témoins de Violences sexuelles liées aux conflits.

Il est à relever que toutes les victimes interrogées voient des liens indéniables entre Covid-19 et la tendance à l'aggravation de la violence sexiste.

La perturbation des activités génératrices de revenus et des services essentiels, y compris la fermeture des écoles, a exposé les femmes et les filles à l'exploitation sexuelle et au viol.

Par ailleurs, certaines victimes ont peur que certains vices auxquels elles ont été exposées par le passé ne ressurgissent avec ces mesures de confinement.

Dame B.M, victime de VBG lors des crises à Duékoué témoigne : *« Je vivais dans un village de Duékoué, j'avais 15 ans quand des hommes armés ont pris notre village. N'ayant pas réussi à fuir comme les autres, j'ai été prise par ces hommes. Je suis devenue par la force, la femme du chef de ce groupe. Il me battait tout le temps et me forçait à faire tout ce qu'il voulait. Je n'avais pas le droit de sortir. J'étais enfermée. Dans la cour. Je ne sortais pas. Cette situation de confinement me rappelle ce que j'ai vécu. En plus, le mari que j'ai, est parfois un peu brutal, surtout quand il a des problèmes d'argent. Pourtant, il ne peut plus travailler, on n'a plus d'argent. Ce qui fait qu'il est en ce moment très anxieux et très irascible. J'ai peur qu'il ne m'agresse. Je suis dans mon coin et j'étouffe. »*

Une autre victime, dame H.K à Yopougon camp militaire, raconte : *« En mars 2011, lors des crises survenues en Côte d'Ivoire, j'ai été agressée et violée par quatre hommes en arme sous les yeux de mes enfants et de mon mari. Cela s'est passé à Guiglo. À la suite de cela, mon mari m'a répudiée. Je suis donc venue rester chez ma sœur ici à Abidjan. Avec le confinement, nous sommes tous à la maison. Il y a beaucoup de garçons, jeunes et adultes. Nous vivons tous ici. Ils ne sortent pas. Nous sommes là. Et j'ai peur que de mauvaises choses n'arrivent. J'ai peur de revivre tout cela. »*

On peut affirmer sans surprise que le lien entre les mesures barrières de lutte contre la propagation du covid19 comme le confinement et les violences conjugales est d'autant plus vrai

que des experts de l'organisation mondiale de la santé affirment que : « *Le stress, la perte de revenus et l'isolement augmentent le risque de violence conjugale* »¹⁸

En Côte d'Ivoire, une recrudescence des violences conjugales est observée dans le contexte de confinement. Ce qui fait dire à des femmes ivoiriennes dans un article de journal *le monde* ; « *A cause du coronavirus, on mourra de faim ou sous les coups* »¹⁹

Cette situation est très difficile pour les victimes des crises armées survenues en Côte d'Ivoire. Surtout celles qui ont vécu des violences physiques et sexuelles lors de ces crises. Elles présentent généralement des signes de stress post-traumatiques se manifestant par un niveau élevé d'anxiété et une peur intense. Ce qui trouble fortement leur vie quotidienne et crée une profonde appréhension quant à la durée de la pandémie.

5 IMPACT DE LA PANDEMIE SUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE REPARATION

5.1 Impact sur le fonctionnement des organisations de victimes

Les organisations de victimes comme la C.O.V.I.C.I ont vu leurs activités d'accompagnement des victimes et de plaidoyer arrêtées.

En effet, le personnel de bureau ne pouvait plus se rendre au siège de l'association à cause des mesures barrières en vigueur et plus tard par manque de kits de protection sanitaire.

La COVICI ne pouvait plus faire le suivi régulier du processus de réparation. Il était aussi difficile pour les organisations de victimes d'interagir avec les victimes.

Cette situation est corroborée par une forte perturbation des activités du projet ATJLF (annulation d'activités, report d'activités etc.) notamment, certaines activités comme le suivi apprentissage trimestriel ont été décalées, d'autres, à l'instar des activités de Formation des

¹⁸ <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/question-and-answers-hub/q-a-detail/violence-against-women-during-covid-19>

¹⁹ <https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/04/24/>

Formateurs ou des consultations régionales avaient été reportées à des dates ultérieures avant d'être exécutées.

Notons qu'à chacune de nos activités, à la logistique, nous avons ajouté les masques de protection et tenu compte de la distanciation sociale.

Comme réponse institutionnelle, le Département Solidarité du Ministère a procédé à des distributions de kits alimentaires aux associations de victimes. Au niveau de la COVICI, Chaque représentant d'association a reçu 1 kit.

5.2 Impact sur le processus de réparation proprement dit

La pandémie du COVID-19 a contraint tous les gouvernements dans le monde à une réorientation de leur politique vers des actions de lutte contre la propagation de la maladie. Ce qui a engendré du coup la suspension et la mise en berne de certaines actions sectorielles.

Il en a été ainsi du processus de réparations des victimes des crises survenues en Côte d'Ivoire. Le rythme de mise en œuvre des mesures de réparation en cours de réalisation a été ralenti voire interrompu.

Ainsi, les distributions des chèques aux ayants-droits de personnes décédées, les chèques et bons de prise en charge aux blessés graves, les prises en charge scolaires aux orphelins etc. ont-elles été perturbées.

Concernant les mesures de réparation déjà enclenché, la venue du covid-19 a mis en berne l'indemnisation des ayants droits de personnes décédées, les AGR, et la prise en charge médicale des blessés.

L'indemnisation n'a pu se poursuivre compte tenu du confinement et de l'isolement de la ville d'Abidjan qui est le centre de toutes les prises de mesures de réparation.

Toutes les victimes ayant des documents à présenter pour avoir accès à cette mesure sont immédiatement dans l'incapacité de les fournir.

Le volet AGR est devenu une inquiétude pour les victimes ayant contacté ses prêts avec un délai et un pourcentage bien défini pour le remboursement des différents montants reçu de le

cadre de la prise en charge des victimes vulnérables des crises en Côte d'Ivoire ; compte tenu de la fermeture des marchés à 14 heures pendant une période définie, l'instauration du couvre-feu et le souci de transport des marchandises venant de l'intérieur.

Le problème de prise en charge médicale représente un autre défi lié au déplacement des victimes sensées restées en confinement, le problème financier lié au déplacement des victimes.

Dame Khady, une victime blessée lors des événements de 2011 à Abobo (une commune populaire d'Abidjan) renchérit : *« j'ai reçu du gouvernement mon bon de prise en charge médicale depuis longtemps pour être soignée. J'avais déjà peur d'y aller à cause de l'incertitude de la qualité du plateau technique du centre de santé d'accueil. Mais aujourd'hui, avec cette pandémie qui sévit et tout ce qui se dit autour, j'ai encore plus peur d'y aller craignant d'être contaminée. »*

6 PHASE DES RECOMMANDATIONS

L'enquête diligentée par la Confédération des Organisations des Victimes des Crises survenues en Côte d'Ivoire (C.O.V.I.C.I.), auprès des victimes des dites crises a permis de comprendre la situation de personnes rendues victimes non seulement à cause des crises qu'a connues la Côte d'Ivoire mais aussi à cause de la survenance du covid19 et son corollaire de mesures de riposte.

Des recommandations sont de manière spécifique adressées aux victimes et au ministère de la solidarité et au gouvernement en général.

6.1 Aux victimes des crises survenues en Côte d'Ivoire

- Les victimes doivent se rendre à l'évidence de l'existence de la maladie ;

Les victimes doivent bannir les 'fausses' idées reçues sur le Covid 19 et s'informer auprès de sources fiables ;

- Elles doivent continuer à respecter les mesures barrières telles qu'édictées par le gouvernement ivoirien.

6.2 Au Ministère de la solidarité, de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté

- Il faut que les critères de sélection des bénéficiaires des transferts en espèces tiennent compte des résultats des études menées déjà sur les impacts du Covid 19 sur la population ;
- Continuer à mener les actions de réparations administratives et mieux, les accélérer en vue de renforcer leur résilience ;
- Tenir compte de l'impact de cette pandémie sur les activités commerciales pour échelonner le paiement des prêts pour les Activités Génératrices de Revenus (AGR) octroyés à des victimes.

6.3 Au gouvernement

- Assurer une veille sanitaire aux victimes des crises survenues en côte d'ivoire pour qu'elles reçoivent effectivement réparation et indemnisation ;
- Apporter des mesures idoines aux victimes vulnérables notamment la mise en place d'un système de prêt (AGR) en accord avec les banques commerciales et d'autres partenaires financiers ;
- Assurer une sensibilisation précise des centres de santé aux communautés avec des informations exactes, car de nombreuses femmes et enfants ont peur d'accéder aux services de santé formels ;
- S'assurer que les services de santé de base pour les problèmes autres que COVID-19 sont disponibles ;
- A l'avenir renforcer les investissements pour améliorer les services sociaux de base afin de garantir une réponse rapide et adaptée et une meilleure résilience des populations en général et des victimes en particulier.



Des membres du conseil d'administration lors de la distribution de kits sanitaires et alimentaire à des victimes.

De gauche à droite : la Coordinatrice générale de la C.O.VI.C.I. (Mme Dagnogo Ahoua) ; le 2^{ème} vice président de la C.O.VI.C.I (Mr Digbeu Gbalé Robert) ; le PCA de la C.O.VI.C.I (Mr Kanté Lassina)